

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2025-4

Réunion du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTES DE COMMUNES ENTRE DORE & ALLIER A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, le principe de transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) à compter du 1er janvier 2026, les statuts de celle-ci ont été modifiés en conséquence.

Réunion du conseil municipal du 19 septembre 2025

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport public permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Réunion du conseil municipal du 14 novembre 2025

OBJET : DESIGNATION DES DEUX AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Le décret n°2025-685 du 22 juillet 2025 fait figurer notre commune dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement de la population en 2026.

Le Conseil Municipal a nommé 2 agents recenseurs pour effectuer la collecte : Vanessa GEORGE et Léana FILIOL STYSIAL

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAL AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE, REFECTION DE CABLAGE SUITE A VANDALISME

Suite au vandalisme aux lieux-dits « Barrioux » - « Bouteix » (vol de cables), le Territoire d'Energie du Puy de Dôme prévoit la réalisation des travaux de réfection de câblage.

L'estimation des dépenses de ce projet est de 7 100 € HT

Le Territoire d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant un fond de concours à la commune égal à 50 % soit 3 550 € (écotaxe incluse).

Le Conseil Municipal a validé ce plan de financement pour la réfection de câblage

OBJET : FIXATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT, PART COMMUNALE, POUR 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer le montant de la surtaxe d'assainissement, part communale, à :

- | | |
|----------------|-----------------------|
| - abonnement | : 60 € hors TVA |
| - consommation | : 1 € hors TVA par m3 |

Le Conseil Municipal communique



TRAVAUX DE RENOVATION PONT RD 309 **- ROUTE LE BOURG - LES BOURSIS**

De gros travaux de rénovation du pont sur la RD 309, route le Bourg – Les Boursis vont commencer d'ici la fin d'année.

Au début du chantier, les travaux seront réalisés sous alternat de circulation. Puis, la route sera totalement barrée pendant 3 semaines (courant premier trimestre 2026).

OBLIGATION D'ELAGAGE

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation ni les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Vos plantations empiètent sur le domaine public ? L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise d'un chemin rural doivent être coupées (article R161-24), à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder d'office aux travaux d'élagage aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété. ***Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).***



RECENSEMENT DE LA POPULATION

**Le recensement de la population aura lieu
du 15 janvier au 14 février 2026.**



Vanessa GEORGE et Léana FILIOL STYSIAL ont été recrutées pour cette mission, elles seront identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur photographie et la signature du maire.

Les agents recenseurs peuvent vous aider à compléter les questionnaires mais ne sont pas autorisés à les remplir à votre place. Ils les récupéreront lorsque ceux-ci seront remplis. Vous pouvez aussi les retourner directement à la mairie.

Les agents recenseurs vous informeront également sur le "recensement en ligne" : vous avez la possibilité, si vous le désirez, de vous faire recenser par internet ; vous vous rendez sur le site dédié au recensement en ligne (ce site et les codes d'accès vous seront indiqués par votre agent

recenseur), vous pouvez ainsi facilement saisir les informations demandées. Un accusé de réception vous est alors directement adressé par mail.

Nous rappelons l'importance du recensement pour la commune, beaucoup de dotations de l'État, à commencer par la plus importante, la « Dotation Globale de Fonctionnement », étant calculées en fonction du nombre d'habitants.

Il est donc très important d'être le plus précis possible.

À vos agendas



CINEMA



MERCREDI 10 DECEMBRE - 14H30 -- CINE GOUTER - LES EXTRAORDINAIRES AVENTURES DE MORPH

Un film d'animation de Merlin Crossingham, Date de sortie: 15/01/2025

Durée: 00:40, Genre: Animation, Famille, à partir de 4 ans

Avec ce programme de courts métrages, plongez dans l'univers espiègle de Morph, un petit être malicieux fait de pâte à modeler. Il partage ses aventures avec son meilleur ami Chas et une joyeuse bande de compagnons, dont la pétillante Delilah, le sage GrandMorph et les Toutes Petites Créatures. Ils vivent ensemble dans un atelier d'artiste où chaque recoin du bureau devient le décor de situations étonnantes. Entre humour et surprises, leurs aventures promettent des moments inoubliables dans un univers où tout peut arriver !

Séance suivie d'un goûter

MERCREDI 10 DECEMBRE - 20H30 - T'AS PAS CHANGÉ

Un film de Jérôme Commandeur, avec Laurent Lafitte, François Damiens, Vanessa Paradis, Date de sortie: 05/11/2025 – Comédie française

Suite à la disparition de l'un de leurs camarades de classe, quatre anciens lycéens décident, 30 ans après leur bac, de réunir toute leur promo à l'occasion d'une fête, comme à l'époque. Véritable déclaration d'amour aux années 90, T'AS PAS CHANGÉ dresse le portrait hilarant et grinçant de ces quinquas que des retrouvailles vont bouleverser à jamais...



THEATRE

Dimanche 23 novembre 2025 à 17h00 à la Salle Polyvalente

***Théâtre « ma déclaration d'humour à l'Auvergne »*,**

troupe Wakan théâtre, guitare et chant.

Entrée gratuite

Le spectacle sera suivi d'un moment de convivialité autour du verre de l'amitié

MARCHE DE NOËL

Dimanche 30 novembre 2025 de 10h00 à 18h00 à la Salle polyvalente

Venez partager la magie de Noël!

Artisans et produits du terroir

Buvette et restauration sur place avec la pizzeria de l'Auberge de la Varenne, Huitres, Marrons chauds

 Présence du Père Noël pour les petits et les grands

Ambiance chaleureuse, gourmandises, idées cadeaux et bonne humeur seront au rendez-vous !

Organisé par les Artistix Bortois





LE RETOUR DES CONSCRITS A BORT L'ETANG

Une réunion pour les jeunes de 15 à 19 ans est organisée,
samedi 22 novembre de 10h00 à 12h00,
 à la salle du beurrier (ancienne cantine à côté de l'école)
 avec Cynthia SAHUC, accompagnatrice projets jeunes
 de la Communauté de Communes entre Dore et Allier.

GYM CLUB de Bort l'Étang

Les cours de gym **ont lieu les lundis soir**
 de 18h30 à 19h30 à la salle polyvalente
 Au programme : renforcement musculaire, assouplissement,
 travail cardio respiratoire, relaxation...
 Plus de renseignements auprès d'Andrée au 04.73.68.29.97



PERMANENCE COIFFEUSE



Depuis le 4 novembre, Sandrine, coiffeuse à domicile effectue
 une permanence sur la commune de Bort l'Étang
 Tous les mardis de 9h30 à 18h30
 dans la salle du Beurrier (à côté de l'école) 20 rue du Beurrier
 Pour prise de rendez-vous ou renseignements complémentaires,
 contactez le 06.46.85.97.44 ou sbcoiffdom@gmail.com

La **5e édition** de « **Aux livres les petits** », l'évènement à destination des
 tout-petits proposé par la Communauté de communes, se **déroulera le**
samedi 29 novembre 2025 de 9h à 12h30.

Cet évènement incontournable à destination des enfants de **0 à 5 ans**,
 entièrement dédié à la lecture, se tiendra à la Médiathèque Intercommunale à
 Lezoux (privatisée pour l'occasion).

De nombreuses activités, gratuites, seront proposées toute la matinée pour
 les familles.

Plus d'information sur les ateliers sur le site <https://www.ccdoreallier.fr/enfance-jeunesse-sport/pole-petite-enfance/aux-livres-les-petits/>



Fresque réalisée cet été par les jeunes inscrits au job citoyen